



**SOLIDARITÉ
PRÉVENTION**

Covid-19



Guide de bonnes pratiques

pour les entreprises des services de l'automobile,
du cycle et du motorcycle en cas de crise sanitaire

Le Guide de bonnes pratiques se compose des documents suivants :

- Les mesures de prévention spécifiques au Covid-19
- Le plan de continuité d'activité
- La mise à jour du document unique des risques professionnels

Document élaboré faisant suite à la délibération paritaire n° 4-20 relative à la position de la branche dans le cadre de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

Préambule

Les partenaires sociaux de la branche des services de l'automobile expriment leur plus grand soutien à l'ensemble des personnes touchées par la maladie et leur entourage, à l'ensemble des opérateurs et intervenants qui assurent une protection de la santé de tous, ainsi qu'à tous ceux qui assurent la continuité de service et d'approvisionnement dans l'intérêt sanitaire et l'intérêt général.

Ce guide traduit les bonnes pratiques en termes de prévention sur la base des recommandations du ministère du Travail et du ministère des Solidarités et de la Santé.

**Nos conseillers sont à votre disposition
pour vous accompagner.**

INFORMATIONS ET DEMANDES D'INTERVENTIONS

 **En ligne**

sur l'Espace Internet Solidarité-Prévention

www.irp-auto.com

 **Par téléphone**

au numéro spécial Solidarité-Prévention

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 13 h.

 **N°Cristal 09 69 39 02 45**

APPEL NON SURTAXE

 **Par courriel solidariteprevention@irpauto.fr**

Sommaire

1	MESURES DE PRÉVENTION SPÉCIFIQUES AU COVID-19	4
	Les mesures de prévention	5
	Respect strict du confinement : principe général	6
	Le recours au télétravail, une règle impérative	7
	Application des mesures barrières et de distanciation sociale	7
	Autres mesures de prévention en entreprise	8
	Cas particulier de l'intervention d'entreprises extérieures sur le site d'une entreprise utilisatrice	8
2	PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ	9
	Guide méthodologique pour réaliser le PCA	11
	Identification des situations de travail de votre entreprise	12
	Préconisations applicables aux entreprises en cas de continuité d'activité	16
	Annexes	19
3	MISE À JOUR DU DOCUMENT UNIQUE DES RISQUES PROFESSIONNELS	22
	Méthodologie : évaluation du risque Covid-19 en entreprise	23
	Communs à tous les métiers	25
	Réparation mécanique véhicules industriels & véhicules légers (VI / VL) et contrôle technique	26
	Commerce équipement auto	29
	Commerce réparation moto et cycle	30
	Commerce de détail de carburant en magasin spécialisé	31
	Location de véhicules automobiles	32
	Parc de stationnement	33
	INFORMATIONS PRATIQUES ET LIENS UTILES	34
	INFORMATIONS ET CONTACTS UTILES	35



1

Covid-19 • Guide de bonnes pratiques



Mesures de prévention spécifiques au Covid-19

Les mesures de prévention

Afin de lutter contre la propagation du Covid-19, les consignes sanitaires édictées par les pouvoirs publics se doivent d'être pleinement respectées.

Il convient de consulter tous les jours le site : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>, pour connaître les dernières mises à jour.

À ce jour, nous sommes au stade 3 du plan de prévention prévu par les pouvoirs publics.



CORONAVIRUS

Ce qu'il faut savoir

LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

[gouvernement.fr/info-coronavirus](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?

- Lavez-vous très régulièrement les mains
- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
- Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

- Par la projection de gouttelettes
- Face à face pendant au moins 15 minutes

-1m

QUELS SONT LES SIGNES ?

- Fièvre
- Fatigue
- Toux et maux de gorge
- Gêne respiratoire
- Maux de tête
- Courbatures

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif
Freiner l'introduction du virus

STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ Objectif
Limiter la propagation du virus

STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif
Limiter les conséquences de la circulation du virus

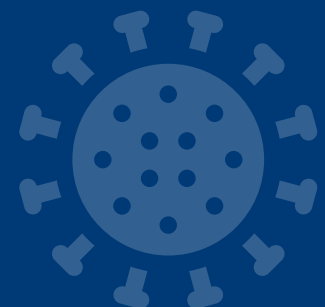
STADE 4

Accompagnement du retour à la normale

Ces consignes doivent être assimilées et diffusées le plus largement possible.

Les mesures de prévention doivent être réévaluées chaque jour, étant donné que la situation sanitaire est particulièrement évolutive.

Elles traduisent, à date, les recommandations du ministère du Travail et du ministère des Solidarités et de la Santé.



1 Respect strict du confinement : principe général

Des mesures de confinement sont applicables et s'imposent à tous depuis le 17 mars 2020. Cela signifie que les déplacements doivent être fortement réduits.

À ce jour, et en application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées ;
- les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés (soin des patients atteints d'une affection de longue durée) ;
- les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assis-

- tance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ;
- les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;
- les convocations judiciaires ou administratives ;
- les participations à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

Les infractions à ces règles seront sanctionnées d'une amende de 135 euros avec une possible majoration à 375 euros. En cas de récidive de cette violation (pour deux violations en 15 jours), l'amende est de 200 € (avec une majoration possible à 450 €) et devient un délit puni de 3 750 € d'amende et de 6 mois de prison au maximum en cas de récidive de plus de 3 fois dans un délai de 30 jours.



Le ministère de l'Intérieur a mis en ligne sur son site l'attestation de déplacement dérogatoire et le justificatif de déplacement professionnel.

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>

Ce justificatif professionnel est dorénavant permanent et ne requiert plus une mise à jour quotidienne.

2 Le recours au télétravail, une règle impérative

Il a été demandé par les pouvoirs publics de limiter les déplacements « au strict nécessaire » et de mettre en place une organisation de travail permettant la protection de chacun.

Le ministère du Travail précise que les modalités d'organisation du travail doivent être adaptées au regard des recommandations sanitaires en vigueur.

En effet, le moyen le plus efficace pour lutter contre la diffusion du Covid-19 est de limiter les contacts physiques. Chacun, employeur comme salarié, peut contribuer à lutter contre cette diffusion, en ayant recours, chaque fois que possible, au télétravail.

Les employeurs doivent privilégier autant que possible le recours au télétravail.



Les personnes souffrant de maladies chroniques (hypertension, diabète, etc.), les personnes immunodéprimées ou fragiles présentant un risque plus élevé seront invitées à demeurer à leur domicile.



3 Application des mesures barrières et de distanciation sociale

Pour les emplois non éligibles au télétravail, les règles de distanciation doivent impérativement être respectées. Les gestes barrières et les règles de distanciation au travail sont impératifs.

Les entreprises sont invitées à repenser leurs organisations pour :

- limiter au strict nécessaire les réunions :
 - la plupart peuvent être organisées à distance ;
 - les autres doivent être organisées dans le respect des règles de distanciation.
- limiter les regroupements de salariés dans des espaces réduits :
 - les déplacements non indispensables doivent être annulés ou reportés ;
 - l'organisation du travail doit être au maximum adaptée, par exemple la rotation d'équipes.

Les mesures barrières sont des mesures universelles, notamment applicables sur les lieux de travail lorsqu'il est absolument nécessaire de travailler en « présentiel », telles que :

- éviter absolument tout rassemblement ou regroupement ;
- conserver une distance sociale. **Il est demandé par la branche des services de l'automobile de respecter une distance renforcée d'au moins deux mètres.** Cette distance de sécurité entre soi et une autre personne (potentiellement malade, qui tousse ou qui éternue) permet de ne pas être touché par les gouttelettes susceptibles de contenir le virus ;
- se saluer à distance, ne pas se serrer la main ou se faire la bise ;
- tousser et éternuer dans le pli de son coude ou dans un mouchoir qui sera immédiatement jeté (cela a pour objectif de

- limiter une potentielle exposition du virus à notre entourage) ;
- utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- éviter de porter ses mains au visage ;
- se laver les mains encore plus régulièrement. Le lavage de mains doit être répété fréquemment et correctement.

Bien se laver les mains (avec de l'eau et du savon de préférence liquide, séchage avec des essuie-mains de préférence jetables) réduit aussi le risque de contamination après avoir touché une surface contaminée (cf. recommandations de l'INRS).

En effet, les muqueuses du visage : la bouche, le nez, les yeux sont les « portes d'entrée » du virus dans l'organisme et ce sont généralement les mains qui sont les plus exposées et qui transportent le virus sur le visage.

Ces mesures de distanciation sociale doivent être mises en œuvre au sein des établissements qui, conformément aux textes réglementaires, sont habilités à demeurer ouverts.

(liste publiée par le décret du 14 mars 2020 complété par l'arrêté du 16 mars 2020 mettent en œuvre les activités considérées comme indispensables à la vie de la Nation).

Bon à noter



Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, **il est impératif de mettre en place les actions de prévention** protégeant le salarié (port de masque, installation d'une paroi transparente, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Nota bene

Le gouvernement a mis en place un document questions-réponses à destination des entreprises et des salariés, ainsi qu'un numéro vert gratuit (pour les questions non médicales) disponible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 au 0 800 130 000.



4 Autres mesures de prévention en entreprise

À ces mesures « comportementales » s'ajoutent des mesures de prévention décidées par l'employeur en fonction de l'analyse du risque de contagion spécifique à son entreprise, conformément aux [textes légaux et réglementaires en vigueur](#) et aux [recommandations du ministère du Travail](#).



Le risque de pandémie Covid-19 n'a pas pour origine l'entreprise, sa prévention est désormais prise en main directement par l'État. Ce risque est tout à fait atypique par rapport aux risques professionnels habituels. L'entreprise doit donc « décliner » les consignes de l'État sous forme de mesures opérationnelles.

Pour ce faire, elle procède, dans la mesure du possible, à une analyse des risques consistant à hiérarchiser les mesures de prévention. Cette analyse doit être conduite de manière rigoureuse en respectant les étapes suivantes :

- 1 Décrire le métier du salarié (mécanicien, opérateur itinérant, etc.).
- 2 Décrire la situation de travail en précisant globalement les tâches prioritaires en lien avec l'activité (relation client, réparation de véhicules, etc.).
- 3 Identifier si le risque de contamination est direct (contact entre individus ou dispersion par voie orale) ou indirect (contact par voie cutanée ou via une surface ou un objet infecté).
- 4 Recommander des actions de prévention à mettre en place en termes Humain (consignes de sécurité, information et formation des salariés), Organisationnel (modes opératoires, procédures, etc.) et Technique (mise à disposition du matériel, etc.).
- 5 Coter le risque à partir des critères de fréquence d'exposition, de gravité et de maîtrise.

EXEMPLE D'UNE LIGNE DU DUERP

Qualification du risque résiduel

≤ 16

17 à 35

≥ 36

RISQUE	SITUATIONS	F	G	M	RR	MESURES PRÉVENTIVES EXISTANTES	ACTIONS À RÉALISER
Contact indirect avec des surfaces et des objets inertes infectés	Révision / Entretien / Mécanique sur véhicule	4	2	2	16	Mise à disposition du personnel des produits de désinfection et préconisation d'utilisation d'outillages dédiés par salarié	Mise à disposition du personnel des systèmes de protection pour les véhicules (housses)

Pour plus d'information, voir la partie **Mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels**, pages 22 et suivantes

5 Cas particulier de l'intervention d'entreprises extérieures sur le site d'une entreprise utilisatrice

Informar les prestataires de services extérieurs qui interviennent sur le site de l'entreprise utilisatrice (livraison, travaux techniques, visiteurs), **des modalités organisationnelles** mises en place pour qu'ils puissent les respecter lors de leur intervention sur site, conformément aux [textes légaux et réglementaires en vigueur](#) et aux [recommandations du ministère du Travail](#).



2

Covid-19 • Guide de bonnes pratiques



Plan de continuité de l'activité

Nécessité d'un plan de continuité de l'activité (PCA)



La crise sanitaire unique par son ampleur exige des mesures de prévention d'urgence.

Les principales conséquences d'une crise sanitaire, conduisant à une perturbation sensible des activités, pourraient être les suivantes :

- des difficultés d'approvisionnement et la défaillance des fournisseurs ;
- l'annulation de rendez-vous clients et l'impossibilité d'en satisfaire d'autres, faute d'approvisionnement ;
- la dégradation de services particulièrement sensibles (énergie, communications...).

Ces mesures doivent s'inscrire dans le cadre d'un plan de continuité de l'activité.

La mise en place d'un plan de continuité d'activité doit ainsi permettre :

- de maintenir les activités essentielles de l'entreprise ;
- de garantir la mise en sécurité de l'entreprise, y compris dans le cadre d'une activité minimale ou d'un arrêt de l'activité ;
- d'assurer la protection des salariés et des clients.

Ce document a été rédigé afin de vous permettre de mener les actions indispensables à la réalisation du plan de continuité de l'activité de votre entreprise. Il traduit les bonnes pratiques en termes de plan de continuité d'activité sur la base des recommandations du ministère du Travail et du ministère des Solidarités et de la Santé.

1 Guide méthodologique pour réaliser votre PCA

La réalisation de votre plan de continuité d'activité (PCA) en période de crise sanitaire sous confinement, comporte **7 étapes fondamentales**.



Actions à mener

ÉTAPE 1 Identifier les activités de votre entreprise qui sont nécessaires pour assurer les activités essentielles à la vie collective de la nation



Selon le plan gouvernemental, les secteurs d'activités essentielles à la vie collective sont à ce jour l'alimentation, la fourniture d'énergie (eau, électricité...), le ramassage des ordures ménagères, le traitement des eaux usées, les transports, les réseaux de communications, les services financiers (circulation argent, moyens de paiement...) et les services de soins (hôpitaux, pharmacies...).

Vous devez identifier les activités essentielles de votre entreprise et les clients essentiels pour la vie de la collectivité, pour lesquels la continuité de service est contractualisée avec votre entreprise.

ÉTAPE 2 Identifier parmi vos salariés, les acteurs clés et leur responsabilité



En période pandémique :

- constituez une cellule de crise, en définissant les rôles et missions de chaque membre de la cellule de crise ;
- pensez à identifier les membres suppléants possibles de la cellule de crise selon les postes ;
- définissez les modalités pratiques de réunion de la cellule de crise : audioconférence, visioconférence, présentiel.

ÉTAPE 3 Recenser les fonctions clés et les effectifs minimums nécessaires au maintien des activités essentielles de votre entité



Hierarchie des tâches et activités :

- activités pour lesquelles le maintien des dispositifs habituels est obligatoire ;
- activités pour lesquelles un mode dégradé sera autorisé selon des dispositions particulières.

ÉTAPE 4 Identifier les sous-traitants et les dépendances externes pour assurer vos activités essentielles



Exemples de sous-traitants : intérim, fournisseurs de carburants, fournisseurs de pièces de rechange, fournisseurs de vêtements, d'équipement de protection individuelle (EPI), entreprises d'entretien des locaux (nettoyage, électricité, climatisation, etc.), médecin du travail, organismes de vérification périodique.

Point important : pensez à anticiper les contrôles périodiques essentiels sur le plan de la sécurité (passage aux Mines, ponts élévateurs, engins de levage, etc.).

ÉTAPE 5 Identifier les équipements de protection et fournitures techniques



- définir le lieu de stockage ;
- Définir les modes de réapprovisionnement en équipement de protection individuelle (EPI) ;
- définir les modalités de distribution des équipements de protection individuelle (EPI) ;
- tenir à jour les stocks.

ÉTAPE 6 Communication et formation du personnel



- informer les instances représentatives du personnel (IRP) du plan de continuité des activités ;
- définir les modalités pratiques d'information des instances représentatives du personnel (IRP) : audioconférence, visioconférence, présentiel, etc. ;
- informer l'ensemble des salariés des mesures organisationnelles et de prévention (mesures d'hygiène notamment) et mettre en place des briefings et débriefings quotidiens avec les salariés et les managers ;
- former, si besoin, les salariés pouvant être réquisitionnés.

ÉTAPE 7 Identifier l'ensemble des documents constitutifs et annexes de votre PCA





2

Identification des situations de travail de votre entreprise

Vous pouvez être confrontés à différentes situations :

- A • Un maintien de l'activité, lié à des activités essentielles ou urgentes.
- B • Un arrêt de l'activité.
- C • Une reprise partielle de l'activité en période de confinement.
- D • Une reprise d'activité en dehors d'une période de confinement.

Ces situations sont à évaluer en lien avec l'évolution de la crise sanitaire actuelle, et ne sont pas forcément interdépendantes.

A • Maintenir les activités essentielles et urgentes

1

DÉFINIR LES ACTIVITÉS À MAINTENIR

- j'identifie et je hiérarchise les activités essentielles en trois niveaux selon leur importance ainsi que les personnels responsables de ces activités :
 - niveau I - Activités prioritaires devant être assurées en toutes circonstances ;
 - niveau II - Activités pouvant être reportées d'une à deux semaines ;
 - niveau III - Activités pouvant être décalées de deux à douze semaines ;
- pour chacun des niveaux (I, II et III), je définis les responsables, les titulaires et les éventuels remplaçants pour garantir la continuité des activités identifiées ;
- je m'organise pour disposer des moyens techniques et administratifs afin d'assurer la continuité de ces activités essentielles ;
- si l'État le demande, j'établis les dérogations pour la circulation de mon personnel.

2

ADAPTER LA GESTION DES RELATIONS HUMAINES

- avec les salariés :
 - je prends des nouvelles de chacun de mes salariés quotidiennement, ainsi que de l'état de santé de leur entourage proche, dans le respect de la vie privée de chacun. J'incite, le cas échéant, à consulter ou à téléphoner à un médecin dont les numéros sont indiqués en fin de document ;
 - je m'assure que mes salariés disposent de moyens de transport et qu'ils privilégient les modes de transport individuels ;
 - je rappelle l'importance des règles de distanciation (au moins 2 mètres selon les dispositions de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, cf. la DP) et des gestes barrières, je les affiche et je montre l'exemple ([télécharger l'affiche](#)) ;
- pour les clients et les fournisseurs :
 - j'échange sur les directives de prévention et de précaution sanitaires mises en place dans l'entreprise et je m'informe sur les dispositions qu'ils ont prises de leur côté.

Face aux infections, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- éviter le contact physique, saluer sans vous serrer la main et sans embrassade ;
- utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter ;
- tousser ou éternuer dans votre coude.



3 ADAPTER LES PROCESSUS DE TRAVAIL, ET NOTAMMENT D'ACCUEIL CLIENT

- j'identifie les zones de travail où les gestes barrières ne peuvent pas être respectés (espace confiné, exigu). Le cas échéant, je fais un planning de travail afin d'éviter que les salariés ne se croisent dans les espaces communs (vestiaires, salle de pause) ;
- j'informe le client des mesures de prévention mises en place dans l'entreprise ; je lui demande de venir seul ou accompagné d'une seule personne ; s'il présente des symptômes susceptibles d'évoquer le Covid-19, je lui demande de reporter le rendez-vous ;
- je privilégie l'accueil client sur rendez-vous pour éviter d'avoir plusieurs clients en même temps et leur demande de venir avec leur stylo ;
- je mets en place les mesures nécessaires pour éviter tout contact entre le client et le salarié :
 - définition d'une zone d'accueil client et d'un marquage au sol de distance avec le poste d'accueil ;
 - mise en place d'une paroi de protection transparente isolant le salarié du client.
- je privilégie l'envoi des documents par courriel (carte grise, devis, factures...) et les signatures électroniques ;
- j'évite de transmettre tout élément (clé de voiture, devis, factures...) de main à la main, je les fais poser sur un espace dédié et j'utilise des pochettes plastiques ou des enveloppes pour les stocker ;
- je visite les ateliers, les espaces de travail quotidiennement et vérifie que la coactivité ne s'oppose pas aux consignes de sécurité. Je m'assure que les salariés respectent scrupuleusement les consignes de sécurité ;
- je demande à mes équipes une remontée d'informations quotidienne afin d'identifier et de traiter les éventuelles et nouvelles situations à risque ;
- lorsqu'un salarié présente des symptômes pouvant suggérer le Covid-19, je prévois un endroit permettant d'isoler le salarié des autres personnes, avant le retour à son domicile.

Objectif

Garantir les conditions de sécurité optimales aux salariés et aux clients.



Si les conditions ne sont pas remplies, j'interromps l'activité sur les ateliers ou espaces de travail concernés.



4 SIGNALISER ET COMMUNIQUER SUR LES CONSIGNES DE PRÉVENTION

- j'affiche les règles de distanciation et les gestes barrières dans chaque espace de travail ([télécharger l'affiche](#)) ;
- je fais des marquages au sol pour identifier les zones de travail en respectant les règles de distanciation de 2 mètres minimum (conformément à la délibération paritaire de la Convention Collective Nationale des services de l'automobile du 24 mars 2020) ;
- j'affiche les plannings de pause et d'utilisation des espaces communs.

5 GARANTIR LES MESURES DE PROTECTION COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

- je privilégie la mise à disposition de matériels individuels et nominatifs pour éviter les échanges entre les salariés. Si ce n'est pas possible, je fais désinfecter le matériel avant chaque utilisation ;
- j'équipe mes salariés de stylos personnels pour la signature des documents. Je prévois des stylos pour les clients le cas échéant ;
- en cas de rupture des EPI, je propose le modèle de performance supérieur ;
- j'anticipe les commandes de matériels et d'équipements nécessaires à l'activité, notamment le savon ou le gel hydroalcoolique ;
- je mets, si possible, à disposition de mes salariés des vêtements à usage unique ou surcombinaison jetable à mettre par-dessus le bleu de travail ;
- pour le nettoyage des vêtements, je prévois des sacs avec fermetures hermétiques pour stocker les vêtements sales et mettre les sacs dans une zone de stockage accessible aux livreurs.

6 ADAPTER LES MESURES D'HYGIÈNE DE L'ENTREPRISE

- je mets à disposition les moyens de décontaminer les surfaces : lingettes désinfectantes, produits de nettoyage désinfectant pour les sols, les tables, le matériel mis à disposition... ;
- je programme un nettoyage régulier des locaux collectifs et du sol avec des produits désinfectants, et je tiens à jour un cahier d'entretien journalier des locaux collectifs ;
- je mets à disposition des sacs plastiques, munis d'un lien pour la fermeture, afin que les matériels utilisés pour le nettoyage et la désinfection y soient jetés dans des poubelles dédiées. Je conserve ce sac 24 heures avant de le placer dans les bacs de déchets pour élimination.

LE LAVAGE ET LA DÉSINFECTION HUMIDE SONT À PRIVILÉGIER :

1

Nettoyer avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent

2

Rincer à l'eau avec un autre bandeau de lavage à usage unique

3

Après un temps de séchage, désinfecter à l'eau de javel diluée avec un nouveau bandeau de lavage à usage unique



B • Un arrêt de l'activité

1 SÉCURISER LES LOCAUX

- je sécurise les accès et postes de travail : je vérifie l'intégrité des protections collectives, je condamne des zones si nécessaire ;
- je coupe les énergies (eau, gaz, électricité) ;
- je retire les matériels de valeur ou je les mets dans un local fermé ;
- je récupère les matériaux dangereux de l'atelier (gaz, carburant, produits chimiques...), et je les stocke dans un endroit permettant d'éviter toute pollution accidentelle ;
- je dégage au mieux les zones de travail, notamment ce qui pourrait être à l'origine d'un incendie (gaz, déchets, matériaux inflammables...).

C • Une reprise partielle de l'activité en période de confinement

1 ANTICIPER LA GESTION DES RELATIONS HUMAINES

- j'informe le médecin du travail et les représentants du personnel de la reprise d'activité ;
- j'informe mes fournisseurs de la reprise d'activité et des consignes de prévention spécifiques mises en place dans l'entreprise ;
- j'identifie des fournisseurs alternatifs pour faire face aux pénuries d'approvisionnement éventuelles de la part des fournisseurs habituels ;
- je m'informe quotidiennement des mesures imposées nationalement depuis des sources sûres (sites des ministères) ;
- je vérifie le nombre de salariés disponibles et en bonne santé ;
- je m'assure que les salariés disponibles possèdent les compétences et les habilitations nécessaires pour les activités concernées ;
- si l'État le demande, j'établis les dérogations de déplacement pour mes salariés ;
- j'informe mes salariés sur les risques et les mesures de prévention spécifiques qu'ils doivent strictement respecter ;
- je demande à mes équipes une remontée d'informations quotidienne afin d'identifier et de traiter les éventuelles et nouvelles situations à risque non prévues ;
- je m'assure que mes salariés disposent de moyens de transport et qu'ils privilégient les modes individuels ;
- lorsqu'un salarié présente des symptômes pouvant suggérer le Covid-19, je prévois un endroit permettant d'isoler le salarié des autres personnes, avant le retour à son domicile.

2 PRÉVOIR LE MATÉRIEL ET LES ÉQUIPEMENTS

Je garantis la disponibilité des moyens nécessaires pour la mise en œuvre des mesures barrières :

- je mets à disposition les moyens de se laver les mains et de se décontaminer : savon, lingettes nettoyantes, gel hydroalcoolique, essuie-mains... ;
- je mets à disposition les moyens de décontaminer les surfaces : lingettes désinfectantes, produits de nettoyage désinfectant pour les sols, les tables, matériel mis à disposition, outillages... ;
- je m'assure du respect d'une distance minimale d'au moins deux mètres entre chaque personne (conformément à la délibération paritaire de la Convention collective nationale des services de l'automobile du 24 mars 2020) ;
- en cas de rupture de stock d'EPI, je propose le modèle de performance supérieur ;
- si les salariés doivent se prêter du matériel, je prévois la désinfection du matériel à chaque prêt entre salariés.

Je m'assure de la disponibilité :

- des équipements, pièces et matériels nécessaires à l'activité ;
- des équipements de protection collectifs et de leur bonne installation ;
- des équipements de protection individuels (EPI) nécessaires, et je prévois d'en commander si besoin.

J'adapte les mesures d'hygiène dans l'entreprise :

- je mets à disposition les moyens de décontaminer les surfaces : lingettes désinfectantes, produits de nettoyage désinfectant pour les sols, les tables, le matériel mis à disposition... ;
- je programme un nettoyage régulier des locaux collectifs et du sol avec des produits désinfectants, et je tiens à jour un cahier d'entretien journalier des locaux collectifs.

Je mets à disposition des sacs plastiques, munis d'un lien pour la fermeture, afin que les matériels utilisés pour le nettoyage et la désinfection y soient jetés dans des poubelles dédiées. Je conserve ce sac 24 heures avant de le placer dans les bacs de déchets pour élimination.

3 LES TÂCHES À RÉALISER

- j'identifie mes activités prioritaires ;
 - j'identifie les prestations à réaliser sur les premières journées pour lesquelles je formalise l'ordre de marche (fiche de tâche). Cela me permettra d'identifier la main-d'œuvre, les matériels et les équipements nécessaires, de définir les méthodes en fonction ;
 - je reporte certaines tâches quand les conditions de sécurité ne sont plus remplies (absence d'équipements de protection, absence de salariés disposant des formations/habilitations nécessaires, coactivité non gérée...) ;
 - j'organise les tâches de manière à pouvoir faire respecter les règles de distanciation (2 mètres minimum).
-

4 ADAPTER ET SÉCURISER LES ESPACES DE TRAVAIL

Préalablement à la reprise, je me rends sur site afin d'identifier et traiter :

- les éventuelles problématiques survenues depuis la fermeture ;
- les zones de travail où les gestes barrières ne peuvent pas être respectés (espace confiné, exigu). Le cas échéant, je fais un planning de travail pour éviter que mes salariés ne se croisent dans les espaces communs (vestiaires, salles de pause) ;
- j'évite la coactivité ou j'équipe mes salariés des équipements de protection individuels (gants et masque) ;
- je visite les ateliers quotidiennement et je vérifie que la coactivité ne s'oppose pas aux consignes de sécurité. Je m'assure que les salariés les respectent scrupuleusement.

D • Assurer une reprise partielle en dehors du confinement

1 LES PREMIÈRES TÂCHES À RÉALISER

- je formalise (fiche de tâche) ce qui sera raisonnablement envisageable de produire compte tenu des points ci-dessus ;
 - je présente à mes salariés le planning à respecter ;
 - j'envisage de décaler les rendez-vous, si l'organisation à mettre en place le nécessite.
-

2 ANTICIPER LA GESTION DES RELATIONS HUMAINES

- je prends des nouvelles de mes salariés ;
 - je contacte les salariés afin de leur annoncer la reprise d'activité et je m'assure de leur capacité à reprendre le travail à la date de reprise d'activité ;
 - je préviens les clients et les fournisseurs de la date de reprise d'activité, je me tiens ainsi au courant des éventuelles contraintes supplémentaires à traiter.
-

3 SÉCURISER LES ESPACES DE TRAVAIL

Je fais une visite sur site préalablement à la reprise afin d'identifier et de traiter les éventuelles problématiques survenues depuis la fermeture.

4 PRÉVOIR LE MATÉRIEL ET LES ÉQUIPEMENTS

- j'évalue le volume d'activité, le matériel et les équipements nécessaires aux premiers jours de reprise ;
- j'organise, le cas échéant, les opérations de maintenance sur le matériel et équipement de travail ;
- je vérifie l'approvisionnement des matériels et équipements nécessaires à la reprise d'activité ;
- je précommande le matériel et les équipements, j'anticipe les délais pour des livraisons le jour de la reprise.

3

Préconisations applicables aux entreprises en cas de continuité d'activité pendant la période de confinement



MESURES GÉNÉRALES

- les consignes et restrictions d'accès aux locaux de l'entreprise doivent être affichées ;
- un mode opératoire doit être défini pour renforcer, limiter et contrôler l'accueil des clients ;
- un mode opératoire spécifique pour la réception des livraisons doit être défini (courrier, livraison de pièces...) ;
- les réunions doivent être limitées au strict nécessaire ;
- les regroupements des salariés dans des espaces réduits doivent être évités au maximum ;
- tous les déplacements non indispensables doivent être annulés ou reportés.



MESURES GÉNÉRALES D'HYGIÈNE

- éviter les gestes habituels de salutation ;
- augmenter la distance sociale ;
- renforcer les mesures d'hygiène :
 - mise à disposition d'équipements d'hygiène complémentaires (savons désinfectants, lingettes désinfectantes, mouchoirs jetables ...) ;
 - aération et nettoyage renforcés des locaux ;
 - laisser les portes ouvertes (sauf les portes coupe-feu) pour éviter les contacts.
- aménager un endroit d'isolement pour gérer le personnel qui présente des symptômes ;
- assurer une formation spécifique aux consignes d'hygiène pour les salariés.



A • Exemple activités d'atelier

Situations de travail	Préconisations spécifiques pour les activités d'atelier Conformément aux recommandations de la direction générale du Travail (DGT)
PRISE DE RENDEZ-VOUS	<ul style="list-style-type: none"> • la prise de rendez-vous s'effectue par téléphone, par courriel ; • envoi au client du formulaire « dérogation », rassurer le client sur le fait que la réglementation en vigueur lui permet de venir au garage puisqu'il rentre dans le champ des exceptions légales ; • lui demander de venir avec son propre stylo, accompagné d'une personne au maximum pour le retour ; • demander au client s'il présente des symptômes (fièvre/toux) et, si oui, reporter le rendez-vous.
RÉCEPTION DU VÉHICULE	<ul style="list-style-type: none"> • identifier une zone claire de dépôt du véhicule à l'extérieur, fenêtres ouvertes ; • le client laisse la voiture dans la zone spéciale qui a été établie ; • avant que l'employé inspecte le véhicule, le client ouvrira toutes les portières de la voiture pour assurer une ventilation maximale du véhicule. Le client est invité à attendre dans une zone prédéfinie. Le salarié garde une distance de 2 mètres entre lui et le client ; • le client doit vider son véhicule de tout objet personnel (vêtements, CD, carte, sacs des enfants avec jouets, etc.) avant sa venue au garage (sauf cas de dépannage sur route).
RÉCEPTION DU CLIENT	<ul style="list-style-type: none"> • il ne doit pas y avoir de contact physique : signer la commande de travaux avec deux stylos (un pour le réceptionnaire, un pour le client), indiquer les effets clients, réaliser un tour rapide du véhicule, remettre les clés en les posant sur le comptoir (pas dans la main, mais dans une pochette plastique ou une enveloppe). Le salarié ne monte pas dans le véhicule avec le client ; • après inspection du véhicule, l'employé place la clé de la voiture (à l'aide de gants) dans un sac en plastique pouvant être scellé ou dans une enveloppe sans contaminer l'extérieur du sac.
TRAITEMENT DU VÉHICULE	<ul style="list-style-type: none"> • l'employé met des gants ; • il désinfecte (par exemple avec des lingettes) le volant, les poignées, le levier de vitesse, le frein à main, les commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot ; • il met en place systématiquement des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant ; • il coupe la ventilation avant de mettre le véhicule en route au cas où le circuit de ventilation véhiculerait le virus ; • il enlève ses gants et en dispose de manière appropriée. Il se lave ensuite les mains de façon hygiénique.
RESTITUTION DU VÉHICULE	<p>Il ne doit pas y avoir de contact physique : signer les documents avec deux stylos (un pour le réceptionnaire, un pour le client), réaliser un tour rapide du véhicule, remettre les clés en les posant sur le comptoir (pas dans la main!). Le salarié ne monte pas dans le véhicule avec le client. En cas de paiement par carte bancaire, nettoyer le terminal après chaque utilisation.</p>

SITUATION DE TRAVAIL : LA RÉCEPTION DES PIÈCES

1

Identifier une zone claire de réception, chargement et déchargement des marchandises suffisamment à l'écart des postes de travail des salariés de l'entreprise

2

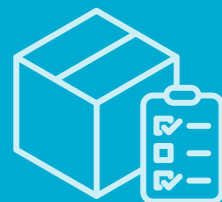
Envoi au fournisseur des consignes sanitaires à respecter avant la livraison

3

Le salarié garde une distance de 2 mètres entre lui et le livreur

4

Il ne doit pas y avoir de contact physique. La signature de la livraison s'effectue avec deux stylos (un pour le réceptionnaire, un pour le client)



B • Préconisation de nettoyage

Préconisations de fréquence nettoyage (non exhaustive)		
MATÉRIEL INDIVIDUEL	Téléphone, outillage, bureaux, tables, chaises	1 fois par jour
PARTIES COMMUNES	Ascenseurs (murs, sol, boutons) toilettes, plans de travail, rampes d'escalier, portes (poignées, boutons)	2 fois par jour
	Vestiaires et salles de pause	Après chaque service
MATÉRIEL COLLECTIF	Engins de manutention, outillage, salles de réunion, tables	Après chaque utilisation
POUBELLES	Couvercles et ouvertures de bacs	2 fois par jour



4 Annexes

ANNEXE I Identification des activités et des acteurs

PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS SIMPLIFIÉ

Mesures d'organisation visant à maintenir les activités essentielles de l'entreprise

Entreprise :

Date :

Adresse :

Rédacteur :

ACTIVITÉS NIVEAU I

Activités prioritaires devant être assurées en toutes circonstances

Détail de l'activité	Télétravail (oui/non)	Acteurs clés	Conditions à prévoir : moyens techniques et administratifs, accès aux locaux ou aux données, codes d'accès, clés, autorisations/habilitations, etc.



Document à remettre au minimum aux acteurs clés du présent document !

ANNEXE II
Identification des activités et des acteurs
PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS SIMPLIFIÉ

Mesures d'organisation visant à maintenir les activités essentielles de l'entreprise

Entreprise :

Date :

Adresse :

Rédacteur :

ACTIVITÉS NIVEAU II

Activités pouvant être reportées d'une à deux semaines

Détail de l'activité	Télétravail (oui/non)	Acteurs clés	Conditions à prévoir : moyens techniques et administratifs, accès aux locaux ou aux données, codes d'accès, clés, autorisations/habilitations, etc.


Document à remettre au minimum aux acteurs clés du présent document !

ANNEXE III
Identification des activités et des acteurs
PLAN DE CONTINUITÉ DES ACTIVITÉS SIMPLIFIÉ

Mesures d'organisation visant à maintenir les activités essentielles de l'entreprise

Entreprise :

Date :

Adresse :

Rédacteur :

ACTIVITÉS NIVEAU III

Activités pouvant être décalées de deux à douze semaines

Détail de l'activité	Télétravail (oui/non)	Acteurs clés	Conditions à prévoir : moyens techniques et administratifs, accès aux locaux ou aux données, codes d'accès, clés, autorisations/ habilitations, etc.


Document à remettre au minimum aux acteurs clés du présent document !

3

Covid-19 • Guide de bonnes pratiques



Mise à jour du document unique des risques professionnels

Méthodologie : évaluation du risque Covid-19 en entreprise

Pour les entreprises des services de l'automobile,
du cycle et du motorcycle en cas de crise sanitaire

À noter

La mise à jour du DUERP doit faire l'objet d'une consultation des IRP et d'une présentation au CSE.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est un outil de pilotage obligatoire depuis 2001 pour la démarche de prévention des risques en entreprise. Il regroupe l'ensemble des risques identifiés dans les différentes situations de travail observées et doit être mis à jour au minimum chaque année, et dès qu'un changement intervient impactant les conditions de travail (équipement, organisation, etc.).

Zoom sur le risque biologique Covid-19

Le risque biologique en milieu professionnel se traduit par l'exposition des salariés à des agents biologiques (virus, micro-organisme, bactérie) dans l'exercice de leurs missions.

Tous les agents biologiques ne sont pas infectieux. Pour autant, la crise sanitaire Covid-19 qui sévit actuellement en France contraint les entreprises à évaluer ce risque. Il s'agit de garantir la santé et la sécurité des salariés à leurs postes de travail dans un objectif de maintien d'activité.

Ainsi, la prévention du risque Covid-19 en milieu de travail s'appuie sur l'identification et la prise en compte de la chaîne de transmission de l'agent biologique au travailleur exposé.

La démarche de prévention passe tout d'abord par :

- 1** Une réflexion sur l'organisation du travail afin d'éviter ou de limiter l'exposition à ce virus
- 2** La mise en place d'équipements de protection collectifs et individuels
- 3** L'information et la formation des salariés

Cette fiche vise à accompagner les chefs d'entreprise et le personnel en charge de la prévention sur la méthodologie d'évaluation du risque biologique Covid-19 et d'intégration dans le DUERP des activités concernées.



Les étapes pour évaluer le risque biologique Covid-19

Cette partie vise à accompagner les chefs d'entreprise et le personnel en charge de la prévention sur la méthodologie d'évaluation du risque biologique Covid-19 et d'intégration dans le DUERP des activités concernées. Les recommandations mentionnées dans les pages suivantes sont à apprécier en fonction de l'organisation propre de chaque entreprise, et de l'évolution de la crise sanitaire.

ÉTAPE 1

Description du métier du salarié

- mécanicien ;
- opérateur itinérant ;
- poseur vitrage ;
- etc.

ÉTAPE 2

Description de la situation de travail

Quels sont les aspects principaux de l'activité ? Préciser globalement les tâches prioritaires en lien avec l'activité (relation avec le client, réparation de véhicules, livraison de marchandise, etc.).

ÉTAPE 3

Identifier le risque de contamination (c'est la chaîne de transmission de l'agent biologique infectieux au salarié)

Selon vous, quelles sont les sources de contamination dans la réalisation de l'activité ? Elles peuvent être :

- contamination directe : contact direct entre individus / dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement) ;
- contamination indirecte : contact indirect avec une surface ou un objet inerte infecté / contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche).

ÉTAPE 4

Recommander des actions de prévention

Il s'agit notamment de préciser des mesures de prévention à mettre en place dans l'entreprise pour garantir le maintien d'activité des salariés et préserver leur santé et leur sécurité à leur poste de travail. Ces mesures de prévention devront être organisées selon ces trois paramètres :

- **humaines** : consigne de sécurité, information et formation des salariés ;
- **organisationnelles** : organisation des modes opératoires, des procédures ;
- **techniques** : mise à disposition du matériel, affiche d'information.

CATÉGORIES DES MESURES DE PRÉVENTION MÉTHODE HOT



ÉTAPE 5

Coter le risque

3 critères principaux sont pris en compte pour coter un risque :

- la fréquence d'exposition au danger ;
- la gravité du dommage humain en cas d'accident ;
- la maîtrise des mesures de prévention mises en place dans l'entreprise.

Chacun de ces critères est pondéré et classé selon 4 niveaux (de 1 à 4). Plus le chiffre est élevé, plus le risque est important.

EXEMPLE D'UNE LIGNE DU DUERP

Qualification du risque résiduel

≤ 16

17 à 35

≥ 36

RISQUE	SITUATIONS	F	G	M	RR	MESURES PRÉVENTIVES EXISTANTES	ACTIONS À RÉALISER
Contact indirect avec des surfaces ou des objets inertes infectés	Révision Entretien Mécanique sur véhicule	4	2	2	16	Mise à disposition du personnel des produits de désinfection et préconisation d'utilisation d'outillages dédiés par salarié	Mise à disposition du personnel des systèmes de protection pour les véhicules (housses)

F

G

M

RR

Le mécanicien réalise cette activité plusieurs fois par jour. **L'opérateur est donc fréquemment exposé à ce risque.** Ce critère est évalué à 4.

En cas de contact indirect avec le Covid-19, **les risques de contamination sont faibles.** Ce critère est évalué à 2.

2 mesures de prévention ont été mises en place. **Les moyens de maîtrise sont donc modérés.** Ce critère est évalué à 2.

Le risque résiduel est obtenu en multipliant la fréquence (F), la gravité (G) et la maîtrise (M). Un code couleur permet ensuite de hiérarchiser les risques et de prioriser **les actions complémentaires à réaliser.**

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

	RISQUES DE CONTAMINATION	RECOMMANDATIONS HUMAINES	RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES	RECOMMANDATIONS TECHNIQUES
Circulation en entreprise	<ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Annuler ou reporter tous les déplacements non indispensables. Éviter au maximum les déplacements au sein de l'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à s'assurer que les règles sanitaires sont respectées. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. 	<ul style="list-style-type: none"> Laisser les portes ouvertes dans l'entreprise.
Gestion des déchets (gants, masques, mouchoirs, lingettes, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surface et objet inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). 	<ul style="list-style-type: none"> Se laver les mains durant 30 secondes avant et après manipulation des déchets avec du savon ou du gel hydroalcoolique. 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser le ramassage quotidien des ordures ménagères et industrielles. Veiller au respect des procédures d'hygiène (voir page 13). 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir à jour un cahier d'entretien journalier des espaces collectifs.
Parties communes : espace de restauration, vestiaires, sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surface et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). 	<ul style="list-style-type: none"> Éviter que les salariés ne se croisent dans les vestiaires. Se laver les mains avant et après le déjeuner. 	<ul style="list-style-type: none"> Programmer le nettoyage régulier des locaux collectifs. Limiter le nombre de salariés dans l'espace de restauration. Respecter les règles de distanciation de 2 mètres* et les gestes barrières. Décaler, si nécessaire, les horaires de prises de poste (éviter croisement dans les vestiaires). Vestiaires : séparer l'endroit de stockage des vêtements de travail des vêtements personnels du salarié. 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir à jour un cahier d'entretien journalier des locaux collectifs. S'assurer que l'entreprise de nettoyage procède au lavage des sols avec un produit désinfectant.
Nettoyage des locaux	<ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Échange de matériels : balai, chiffon en tissu. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). 	<ul style="list-style-type: none"> Se laver les mains avant et après le travail. Éviter de se toucher le visage durant l'activité. Porter les EPI appropriés à l'activité. Manipuler le matériel de nettoyage avec des gants pour éviter la contamination des mains. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel des EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Mettre à disposition des bandeaux de lavage à usage unique. 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer les masques et les gants en conformité avec l'activité et la réglementation en vigueur.
Contact avec les collègues de travail Accueil, conseil clients	<ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). 	<ul style="list-style-type: none"> Éviter les contacts entre salariés ou avec les clients. Se laver les mains en cas de contact avec des documents clients. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le réceptionnaire, un pour le client). 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des règles sanitaires et à la disponibilité des savons et gels dans les points d'accueil clients. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. Privilégier la prise de rendez-vous clients à horaire fixe. Privilégier l'envoi de la carte grise par courriel au préalable du rendez-vous. Décaler les horaires d'arrivée des clients. Supprimer les magazines et les revues accessibles aux clients dans l'espace d'attente. 	<ul style="list-style-type: none"> Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. Mettre en œuvre un marquage au sol de distance avec le poste d'accueil. Équiper le poste d'accueil d'une paroi transparente isolant le salarié du client.
Accueil du client	<ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). 	<ul style="list-style-type: none"> Interdire l'accès à l'atelier à tout client. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le réceptionnaire, un pour le client). Utiliser un sac en plastique pouvant être scellé ou une enveloppe pour la remise des clés. 	<ul style="list-style-type: none"> Définir une zone de dépôt du véhicule et d'accueil client en dehors de l'atelier. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. Demander au client d'aérer son véhicule. Demander au client de retirer de sa voiture tous ses effets personnels (sacs dans le coffre, objets ou détritres dans la voiture, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. Mettre à disposition des sacs plastiques et des poubelles.
Bureautique	<ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). 	<ul style="list-style-type: none"> Se laver très régulièrement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes. Désinfecter régulièrement le matériel informatique (clavier, souris, écran, scan, copieurs). Éviter de prêter ses fournitures de bureau (stylos, documents, agrafeuse, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir du gel hydroalcoolique. 	<ul style="list-style-type: none"> Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières.

*Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (port de masque, installation d'une paroi transparente, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

	RISQUES DE CONTAMINATION	RECOMMANDATIONS HUMAINES	RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES	RECOMMANDATIONS TECHNIQUES
CONTRÔLEUR TECHNIQUE				
Vérification véhicule	<ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Désinfecter (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, frein à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot. Mettre en place des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant. Vérifier rapidement le fonctionnement de la ventilation (On/Off) et arrêter immédiatement après contrôle du fonctionnement. Manipuler la ceinture de sécurité avec des gants. Enlever les gants après chaque contrôle de véhicule et les jeter dans un sac plastique qui sera fermé et jeté dans une poubelle à la fin de chaque journée. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. Conserver son propre stylo pour signer les procès-verbaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection, les systèmes de protection pour les véhicules (housse), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Les matériels partagés par les contrôleurs (télécommande des bancs de mesures, commande des points élévateurs, appareil de contrôle de mesure des phares, appareils de contrôle de mesures de gaz d'échappement, manomètre de contrôles de pression des pneus, DIP ou tablette le cas échéant) doivent être désinfectés à l'aide de lingettes après chaque utilisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer les masques et les gants en conformité avec l'activité et la réglementation en vigueur. Désinfecter les matériels partagés après chaque utilisation.
MÉCANICIEN / ÉLECTRO MÉCANICIEN CARROSSIER				
Révision / Entretien / Mécanique sur véhicule / Travail sur carrosserie (masticage, ponçage, débosselage, sablage, passage au marbre, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Échange de matériels : véhicule du client. Contamination par voie cutanée (mains souillées près des muqueuses du visage : yeux, bouche, nez). 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Éviter de se toucher le visage durant l'activité. Désinfecter les points de contact (avec par exemple des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot. Mettre en place des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant. Couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route. Manipuler la ceinture de sécurité avec des gants. Enlever ses gants après cette opération. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains au savon ou avec du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection, les systèmes de protection pour les véhicules (housse), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Organiser la désinfection des appareils d'aide à la manutention manuelle avant et après chaque utilisation (chèvre, ventouse, diable, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer les masques et les gants en conformité avec l'activité et la réglementation en vigueur. Préconiser l'utilisation d'outillages dédiés par salarié (ex. : servante). Si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation.
PEINTRE				
Préparation et application de peinture	<ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Espace confiné et travail d'équipe. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). 	<ul style="list-style-type: none"> Ventiler des espaces. Limiter le nombre de personnes dans le labo et la cabine de peinture. Porter les EPI appropriés à l'activité. Enlever ses gants après l'opération. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. 	<ul style="list-style-type: none"> Préconiser l'utilisation d'outillages dédiés par salarié. Si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation.

Retrouvez la suite des métiers de cette activité à la page suivante →

*Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (port de masque, installation d'une paroi transparente, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

	RISQUES DE CONTAMINATION	RECOMMANDATIONS HUMAINES	RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES	RECOMMANDATIONS TECHNIQUES
OPÉRATEUR VITRAGE				
Réparation et remplacement de vitrages ou de pare-brise	<ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Échange de matériels : véhicule du client. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Désinfecter les points de contact (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot. Mettre en place des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant. Couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route. Manipuler la ceinture de sécurité avec des gants. Enlever ses gants après cette opération. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. 	<ul style="list-style-type: none"> Désinfecter les appareils d'aide à la manutention manuelle avant et après chaque utilisation (chèvre, ventouse, diable, etc.). Mettre à disposition du personnel le matériel de nettoyage, de protection et les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer les masques et les gants en conformité avec l'activité et la réglementation en vigueur. Préconiser l'utilisation d'outillages dédiés par salarié (ex. : servante). Si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation.
PRÉPARATEUR JOCKEY				
Nettoyage de l'habitacle et extérieur / Livraison du véhicule Convoi du véhicule jusqu'à la zone de nettoyage / Nettoyage intérieur et extérieur du véhicule / Convoi du véhicule jusqu'au lieu de réception (en agence ou autres sites)	<ul style="list-style-type: none"> Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Désinfecter les points de contact (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot. Mettre en place des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant. Couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route. Manipuler la ceinture de sécurité avec des gants. Ne pas utiliser l'aspirateur dans la voiture*. Interdire l'accès à l'atelier à tout client. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le salarié, un pour le client). À l'extérieur de l'atelier : inspection du véhicule et remise des clés dans un sac en plastique pouvant être scellé ou dans une enveloppe sans contact avec le client. Enlever ses gants après l'opération. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains avec du savon durant 30 secondes après l'opération. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les systèmes de protection pour les véhicules (housse), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Définir une zone de dépôt du véhicule et d'accueil client en dehors de l'atelier. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres** et des gestes barrières. 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer les masques et les gants en conformité avec l'activité et la réglementation en vigueur.
MAGASINIER				
Réception / stockage / préparation / distribution des marchandises (conduite d'engin roulant / manipulation de transpalette)	<ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Conduite d'engin roulant : désinfecter les clés et l'intérieur du véhicule après chaque utilisateur et désinfecter les commandes manuelles. Désinfecter le manche après chaque utilisateur du transpalette. Respecter les zones de réception / chargement / déchargement des marchandises à l'entrée des sites / des ateliers. Signifier au responsable d'atelier ou du site de la livraison de la marchandise (téléphone / klaxon / appel de phare). Se laver immédiatement les mains avec du savon durant 30 secondes après chaque opération. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les systèmes de protection pour les véhicules (housse), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Organiser les zones de réception / chargement / déchargement des marchandises à l'entrée des sites / des ateliers. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres** et des gestes barrières. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la ventilation des lieux de stockage.

Retrouvez la suite des métiers de cette activité à la page suivante →

*En cas d'obligation d'utiliser un aspirateur, il doit être équipé d'un filtre HEPA conformément aux recommandations de l'INRS.

**Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (port de masque, installation d'une paroi transparente, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

	RISQUES DE CONTAMINATION	RECOMMANDATIONS HUMAINES	RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES	RECOMMANDATIONS TECHNIQUES
OPÉRATEUR ITINÉRANT				
Contact avec le client (petite réparation du véhicule chez le client : pare-brise, débosselage)	<ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Désinfecter les points de contact (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot. Mettre en place des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant. Couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route. Manipuler la ceinture de sécurité avec des gants. Enlever ses gants après cette opération. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le salarié, un pour le client). 	<ul style="list-style-type: none"> Équiper les opérateurs d'un kit de protection individuelle : réserve d'eau, savon liquide, gel hydroalcoolique, essuie-mains à usage unique, les EPI adaptés à l'activité et en assurer le renouvellement. Envoi de SMS au client pour le prévenir des consignes sanitaires à respecter avant l'intervention de l'opérateur : règles de distanciation de 2 mètres* (pas de sacs dans le coffre, pas d'objet ou de débris dans la voiture, etc.). Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les systèmes de protection pour les véhicules (housse). 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer les masques et les gants en conformité avec l'activité et la réglementation en vigueur. Préconiser l'utilisation de matériel dédié par salarié. Si ce n'est pas possible, désinfecter le matériel avant utilisation.
DÉPANNEUR / REMORQUEUR				
Contact avec le client : retrait du véhicule sur route et autoroute	<ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Désinfecter les points de contact (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot. Mettre en place des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant. Couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route. Manipuler la ceinture de sécurité avec des gants. Enlever ses gants après cette opération. Désinfecter le matériel utilisé après l'opération. Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le salarié, un pour le client). 	<ul style="list-style-type: none"> Organiser la planification du rendez-vous avec le client : recueillir le numéro de portable et informer le client de l'impossibilité de le véhiculer si le véhicule n'est pas réparable sur place sauf évacuation des passagers dans véhicule remorqué arrimé sur plateau. Équiper les dépanneurs d'un kit de protection individuelle : réserve d'eau, savon liquide, gel hydroalcoolique, essuie-mains à usage unique, les EPI adaptés à l'activité et en assurer le renouvellement. Organiser l'envoi de SMS au client pour le prévenir des consignes sanitaires à respecter avant l'intervention du dépanneur : règles de distanciation de 2 mètres*. Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection du matériel utilisé (par exemple : lingettes). 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer les masques et les gants en conformité avec l'activité et la réglementation en vigueur. Préconiser l'utilisation de matériel dédié par salarié. Si ce n'est pas possible, désinfecter le matériel avant utilisation.
CONTRÔLE TECHNIQUE VI / RÉPARATION & DÉPANNAGE VI				
Révision / Entretien / Mécanique / Travail sur carrosserie Vérification du véhicule	<ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec des surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). 	<ul style="list-style-type: none"> Désinfecter les points de contact (avec par exemple des lingettes) : les barres permettant de monter et descendre des VI, volant, poignées, planche de bord et les différents panneaux de commandes, etc. Mettre en place des protections intérieures notamment housse de siège et tour de volant. Couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route au cas où le circuit de ventilation véhiculerait le virus. Manipuler la ceinture de sécurité avec des gants. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection, les systèmes de protection pour les véhicules (housses), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Organiser la désinfection des appareils de levage et de transport avant et après chaque utilisation (chèvre, palans, poulies, transpalette, chariots, etc.). Privilégier la prise de rendez-vous clients à horaire fixe en informant des consignes sanitaires à respecter avant l'intervention de l'opérateur. Inspection du véhicule et remise des clés dans un sac en plastique pouvant être scellé ou dans une enveloppe sans contact avec le client. Ne pas utiliser les EAD pour démarrer les véhicules (procéder à un démarrage par l'arrière du véhicule ou déplomber le contacteur au tableau de bord). Demander le certificat de décontamination pour les TCP (transport en commun de personnes). 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des masques et des gants adaptés à la nature de l'activité. Préconiser l'utilisation d'outillages dédiés par salarié (ex. : servante). Si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation. Privilégier l'envoi des documents par courriels et signatures électroniques ou prévoir un stylo pour chacun des signataires.

*Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (port de masque, installation d'une paroi transparente, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

	RISQUES DE CONTAMINATION	RECOMMANDATIONS HUMAINES	RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES	RECOMMANDATIONS TECHNIQUES
VENDEUR DE PIÈCES DÉTACHÉES				
Accueil client (comptoir) : conseil et vente de pièces auto par téléphone ou sur site	<ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). 	<ul style="list-style-type: none"> Se laver les mains au savon 30 secondes, avant et après son activité. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le salarié, un pour le client). Se frictionner les mains avec du gel hydroalcoolique après chaque client. Désinfecter régulièrement et après chaque client (avec par exemple des lingettes) le comptoir d'accueil. Désinfecter régulièrement le matériel informatique (clavier, souris, écran). 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des règles sanitaires et à la disponibilité des savons et gels hydroalcooliques. Privilégier la prise de rendez-vous clients à horaire fixe. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. 	<ul style="list-style-type: none"> Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. Mettre en œuvre un marquage au sol de distance avec le poste d'accueil. Équiper le comptoir d'une paroi transparente isolant le salarié du client. Prévoir du gel hydroalcoolique sur les comptoirs d'accueil.
MAGASINIER				
Réception / stockage / préparation / distribution des marchandises (conduite d'engin roulant / manipulation de transpalette)	<ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Conduite d'engin roulant : désinfecter les clés et l'intérieur du véhicule après chaque utilisateur et désinfecter les commandes manuelles. Manipulation du transpalette : désinfecter le manche après chaque utilisateur. Respecter les zones de réception / chargement / déchargement des marchandises à l'entrée des sites ou des ateliers. Signifier au responsable d'atelier ou du site de la livraison de la marchandise (téléphone / klaxon / appel de phare). Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après chaque opération. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les systèmes de protection pour les véhicules (housse), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Organiser les zones de réception / chargement / déchargement des marchandises à l'entrée des sites ou des ateliers. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres et des gestes barrières. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la ventilation des lieux de stockage.

*Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (port de masque, installation d'une paroi transparente, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

	RISQUES DE CONTAMINATION	RECOMMANDATIONS HUMAINES	RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES	RECOMMANDATIONS TECHNIQUES
VENDEUR DE PIÈCES DÉTACHÉES				
Accueil client (comptoir) : conseil et vente de pièces moto cycles (pot d'échappement, batterie, etc.) par téléphone ou sur site	<ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). 	<ul style="list-style-type: none"> Se laver les mains au savon 30 secondes, avant et après son activité. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le salarié, un pour le client). Se frictionner les mains avec du gel hydroalcoolique après chaque client. Désinfecter régulièrement et après chaque client (avec par exemple des lingettes) le comptoir d'accueil et le matériel informatique (clavier, souris, écran). 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des règles sanitaires et à la disponibilité des savons et gels hydroalcooliques. Privilégier la prise de rendez-vous des clients à horaire fixe. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres et des gestes barrières. 	<ul style="list-style-type: none"> Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. Mettre en œuvre un marquage au sol de distance avec le poste d'accueil. Équiper le comptoir d'une paroi transparente isolant le salarié du client. Prévoir pour les clients, du gel hydroalcoolique sur les comptoirs d'accueil et pour les essais de gants. Mettre à disposition des clients des charlottes pour les essais de casque.
MÉCANICIEN CARROSSIER				
Travail sur carrosserie (masticage, ponçage, débosselage, sablage, passage au marbre, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche) 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Désinfecter les points de contact (par exemple avec des lingettes) : ensemble du guidon, freins à main (scooter MP3 notamment), la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans, etc.). Enlever ses gants après l'opération. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains au savon ou au gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection, les systèmes de protection pour les véhicules (housses), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Organiser la désinfection des appareils d'aide à la manutention manuelle avant et après chaque utilisation (chèvre, ventouse, diable, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer les masques et les gants en conformité avec l'activité et la réglementation en vigueur. Préconiser l'utilisation d'outillage dédié par salarié (ex. : servante). Si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation.
PEINTRE				
Préparation et application de peinture	<ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Échange de matériels. Espace confiné et travail d'équipe. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). 	<ul style="list-style-type: none"> Ventilation des espaces. Limiter le nombre de personnes dans le labo et la cabine de peinture. Porter les EPI appropriés à l'activité. Enlever ses gants après l'opération. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains au savon ou au gel hydroalcoolique durant 30 secondes après l'opération. 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. 	<ul style="list-style-type: none"> Préconiser l'utilisation d'outillages dédiés par salarié. Si ce n'est pas possible, désinfecter l'outillage avant utilisation.
MAGASINIER				
Réception / stockage / préparation / distribution des marchandises (conduite d'engin roulant / manipulation de transpalettes)	<ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Conduite d'engin roulant : désinfecter les clés et l'intérieur du véhicule après chaque utilisateur et désinfecter les commandes manuelles. Manipulation du transpalette : désinfecter le manche après chaque utilisateur. Respecter les zones de réception, chargement, déchargement des marchandises à l'entrée des sites ou des ateliers. Signifier au responsable d'atelier ou du site de la livraison de la marchandise (téléphone, klaxon, appel de phare). Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après chaque opération. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les systèmes de protection pour les véhicules (housses), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Organiser les zones de réception, de chargement et de déchargement des marchandises à l'entrée des sites ou des ateliers. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la ventilation des lieux de stockage.

*Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (port de masque, installation d'une paroi transparente, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

	RISQUES DE CONTAMINATION	RECOMMANDATIONS HUMAINES	RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES	RECOMMANDATIONS TECHNIQUES
AGENT DE CAISSE				
Accueil Client (boutique / kiosque / piste de station-service, caisse cafétéria)	<ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. 	<ul style="list-style-type: none"> En boutique : limiter le nombre de clients selon la surface. Désinfecter régulièrement (par exemple avec des lingettes) l'ensemble des points de contact tel que poignée de porte, terminal de paiement, lecteur de carte bancaire, pavé numérique, écran tactile, microphone, pompe et distributeurs de carburant, distributeurs de boissons. Se laver les mains au savon durant 30 secondes ou les frictionner avec du gel hydroalcoolique très régulièrement. Utiliser son propre stylo en caisse. 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des règles sanitaires et à la disponibilité des savons et des gels hydroalcooliques. Mettre à disposition du personnel des EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. Organiser le nettoyage régulier des lieux d'accueil du client (aire d'auto-route, toilettes publiques, cafétéria), des pistes de stations-services et pompes et distributeurs de carburant. Prévoir du gel hydroalcoolique sur chaque poste d'encaissement. 	<ul style="list-style-type: none"> Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. Équiper le poste d'accueil d'une paroi transparente isolant le salarié du client. Limiter le nombre de personnes en boutique et faire un marquage de distance au sol.
MAGASINIER				
Réception / stockage / préparation / distribution des marchandises (conduite d'engin roulant / manipulation de transpalettes)	<ul style="list-style-type: none"> Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Conduite d'engin roulant : désinfecter les clés et l'intérieur du véhicule après chaque utilisateur et désinfecter les commandes manuelles. Manipulation du transpalette : désinfecter le manche après chaque utilisateur. Respecter les zones de réception, chargement, déchargement des marchandises à l'entrée des sites ou des ateliers. Signifier au responsable d'atelier ou du site de la livraison de la marchandise (téléphone, klaxon, appel de phare). Se laver immédiatement les mains avec du savon ou du gel hydroalcoolique durant 30 secondes après chaque opération. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les systèmes de protection pour les véhicules (housse), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Organiser les zones de réception, chargement, déchargement des marchandises à l'entrée des sites ou des ateliers. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la ventilation des lieux de stockage.
PRÉPARATEUR ALIMENTAIRE				
Traitement des marchandises alimentaires (stockage des marchandises et mise en rayon) Cuisine / libre-service	<ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus (travail en équipe). Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, bouche, nez). 	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les consignes de préparation des repas suivant les principes de sécurité alimentaire HACCP. Nettoyer régulièrement les plans de travail et ustensiles de cuisine. Se laver les mains avant et après le travail. Éviter de se toucher le visage durant l'activité. Porter les EPI adaptés à l'activité. 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des principes de sécurité alimentaire HACCP et à la disponibilité des savons et gels hydroalcooliques. Mettre à disposition du personnel des EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Limiter le nombre de salariés dans l'espace de préparation des repas. 	<ul style="list-style-type: none"> Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières et les règles HACCP. Assurer la ventilation des lieux de stockage.

*Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (port de masque, installation d'une paroi transparente, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

	RISQUES DE CONTAMINATION	RECOMMANDATIONS HUMAINES	RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES	RECOMMANDATIONS TECHNIQUES
AGENT DE COMPTOIR				
Accueil Client (boutique / kiosque / piste de station service, caisse caféteria)	<ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. 	<ul style="list-style-type: none"> Se laver les mains immédiatement après avoir été en contact avec des documents clients et/ou utiliser du gel hydroalcoolique. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le réceptionnaire, un pour le client). Désinfecter régulièrement (avec par exemple des lingettes) le comptoir d'accueil et après chaque client. 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des règles d'hygiène et à la disponibilité des savons, gels hydroalcooliques en agence. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres et des gestes barrières. Privilégier l'envoi des documents administratifs par courriel et les signatures électroniques. 	<ul style="list-style-type: none"> Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières. Equiper le comptoir ou le kiosque d'une paroi transparente isolant le salarié du client. Limiter le nombre de personnes dans l'agence et réaliser un marquage des distances au sol. Prévoir du gel hydroalcoolique sur l'ensemble des comptoirs, kiosques.
GESTIONNAIRE DE VÉHICULES				
Gestion, suivi des réservations, contrôle de l'état du véhicule avant et après utilisation du client	<ul style="list-style-type: none"> Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, bouche, nez). 	<ul style="list-style-type: none"> Aérer le véhicule. Porter les EPI appropriés à l'activité. Faire respecter au client les règles de distanciation de 2 mètres*. Désinfecter (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation, etc.), la poignée d'ouverture du capot. 	<ul style="list-style-type: none"> Veiller au respect des règles sanitaires et à la disponibilité des savons et gels hydroalcooliques. Mettre à disposition du personnel des EPI adaptés à l'activité et en assurer le renouvellement. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. 	<ul style="list-style-type: none"> Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières.
PRÉPARATEUR / JOCKEY				
Convoi du véhicule jusqu'à la zone de nettoyage Nettoyage intérieur et extérieur du véhicule Convoi du véhicule jusqu'au lieu de réception (en agence ou autres sites)	<ul style="list-style-type: none"> Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). Contact direct entre individus. Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. 	<ul style="list-style-type: none"> Porter les EPI appropriés à l'activité. Aérer le véhicule. Désinfecter les points de contact (par exemple avec des lingettes) : volant, poignées, levier de vitesse, freins à main, commandes au volant, la planche de bord et les différents panneaux de commandes (écrans tactiles, commandes de climatisation...), la poignée d'ouverture du capot, la ceinture de sécurité. Couper la ventilation avant de mettre le véhicule en route. Ne pas utiliser l'aspirateur dans la voiture**. Interdire l'accès à l'atelier à tout client. Utiliser deux stylos pour la signature des documents (un pour le salarié, un pour le client). À l'extérieur de l'atelier : inspection du véhicule et remettre les clés après désinfection ou mise à disposition du client de produits désinfectants. Changer de gants à chaque pause. Désinfecter les outils après utilisation. Se laver immédiatement les mains avec du savon durant 30 secondes après l'opération. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les systèmes de protection pour les véhicules (housse), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. Définir une zone de dépôt du véhicule et d'accueil client en dehors de l'atelier. Veiller au respect des règles de distanciation de 2 mètres* et des gestes barrières. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à disposition du personnel des EPI adaptés à l'activité et en conformité avec les textes légaux et réglementaires en vigueur, et en assurer le renouvellement.

*Si la distance de 2 mètres ne peut être respectée, il est impératif de mettre en place les actions de prévention protégeant le salarié (port de masque, installation d'une paroi transparente, etc.), et de maintenir une distanciation minimale de 1 mètre.

**En cas d'obligation d'utiliser un aspirateur, il doit être équipé d'un filtre HEPA conformément aux recommandations de l'INRS.

Recommandations à adapter à l'organisation de l'entreprise et aux évolutions de la crise sanitaire.

	RISQUES DE CONTAMINATION	RECOMMANDATIONS HUMAINES	RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES	RECOMMANDATIONS TECHNIQUES
AGENT / ASSISTANT / OPÉRATEUR / RESPONSABLE D'EXPLOITATION DE STATIONNEMENT*				
Surveillance du parc de stationnement (kiosque, PC sécurité) : bureautique, matériel de surveillance (écran de vidéo surveillance, clavier, souris, poste informatique, talkie-walkie, interphone)	<ul style="list-style-type: none"> • Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. • Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). 	<ul style="list-style-type: none"> • Se laver les mains au savon durant 30 secondes ou les frictionner avec du gel hydroalcoolique très régulièrement. • Désinfecter régulièrement le matériel informatique (clavier, souris, écran) et à chaque roulement de poste. • Éviter de prêter ses fournitures de bureau (stylos, documents, agrafeuse, etc.). • Désinfecter régulièrement les points de contact (ascenseurs, cabines extérieures et intérieures, ascenseurs, rampes, portes, portes d'accès au parking, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir du gel hydroalcoolique pour les salariés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières.
Collecte des recettes	<ul style="list-style-type: none"> • Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. • Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, nez et bouche). 	<ul style="list-style-type: none"> • Désinfecter (par exemple avec des lingettes) l'ensemble des points de contact : terminal de paiement, pavé numérique, écran tactile, les équipements de contrôle d'accès et de paiement. • Se laver les mains au savon durant 30 secondes ou les frictionner avec du gel hydroalcoolique très régulièrement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller au respect des règles sanitaires et à la disponibilité des savons et gels hydroalcooliques. • Mettre à disposition du personnel les produits de désinfection (par exemple : lingettes), les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Informer des recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières.
Assurer la maintenance technique du parc de stationnement (petits travaux de réparation : maintenance technique, électricité, intervention sur les barrières de parking, laveuse)	<ul style="list-style-type: none"> • Contact indirect avec surfaces et objets inertes infectés. • Contamination par voie cutanée (mains souillées portées sur les muqueuses du visage : yeux, bouche, nez). • Contact direct entre individus. • Dispersion par voie orale (salive, toux, éternuement). 	<ul style="list-style-type: none"> • Manipuler le matériel avec des gants. • Éviter de se toucher le visage durant l'activité. • Désinfecter les barrières de parking à grande eau avec un peu de javel. • Se laver les mains au savon durant 30 secondes ou les frictionner avec du gel hydroalcoolique très régulièrement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir du gel hydroalcoolique pour les salariés. • Mettre à disposition du personnel les EPI adaptés à la situation de travail et en assurer le renouvellement. • Aucun usager ne doit être présent lors de cette opération. 	<ul style="list-style-type: none"> • Afficher les recommandations sanitaires portant sur les gestes barrières.

*Les recommandations proposées ci-dessus sont à adapter en fonction de chaque poste en tenant compte de la qualification de l'intervenant.



LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

Délibération Paritaire 4 - 20 Position branche Services de l'Automobile dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19

LES LIENS VERS LES SITES MINISTÉRIELS

Lien 1 : [FAQ pour les entreprises](#)

Lien 2 : [La décontamination](#)

Lien 3 : [Les produits désinfectants](#)

Liens 4 : Masques et gel hydroalcoolique :

- <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/approvisionnement-en-masques-et-gel-hydroalcoolique>
- <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>
- <http://www.inrs.fr/risques/biologiques/faq-masque-protection-respiratoire.html>
- <https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/2100-FAQ-Questions-pour-les-differents-types-de-masques.pdf>

Lien 5 : [Les obligations de l'employeur](#)

DES FICHES PRATIQUES À VOTRE DISPOSITION

Fiche 1 : Savoir enlever ses gants - Fiche INRS

Fiche 2 : [Fiche Garages DGT](#)

Fiche 3 : [Bonnes pratiques - gestes barrières](#)

Fiche 4 : [Bonnes pratiques - lavage mains](#)



Informations et contacts utiles



Numéros utiles

Quelle situation ?	Quel numéro ?
Détresse respiratoire, urgence médicale	15 Le Samu (114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou entendre)
Toux sèche, fièvre ou sensation de fièvre, suspicion de Covid-19 sans urgence médicale	Contactez un médecin
Toute information générale sur le Covid-19	Numéro vert du gouvernement 0 800 130 000

Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner.

INFORMATIONS ET DEMANDES D'INTERVENTIONS

 **En ligne**

sur l'Espace Internet Solidarité-Prévention

www.irp-auto.com

 **Par téléphone**

au numéro spécial Solidarité-Prévention

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 et le samedi de 8 h 30 à 13 h.

 **N°Cristal 09 69 39 02 45**

APPEL NON SURTAXE

 **Par courriel** solidariteprevention@irpauto.fr